

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

13 mai 2022

Le réseau des pôles de pleine nature du Massif central présente son Manifeste !

Dix-sept territoires du Massif central mettent en œuvre une stratégie de développement par les sports et loisirs de nature. Un développement harmonieux du territoire – par une approche équilibrée entre développement touristique et attractivité du territoire, démarches à destination des touristes et des habitants – tel est l'objectif de ces stratégies. Ces territoires, ce sont les pôles de pleine nature du Massif central. Ensemble, ils ont rédigé un manifeste intitulé *Le Massif central bouge*.

Trois messages forts y sont inscrits :

1. Promouvoir une offre d'activités de pleine nature, c'est contribuer à un développement harmonieux du territoire (qualité de vie, économie et emploi, aménagement du territoire, entretien des paysages, santé publique, bien-être collectif), et à son attractivité (touristique, résidentielle, économique).
2. Pratiquer les sports et loisirs de nature, c'est bon pour la santé et le bien-être des individus. Les pôles de pleine nature du Massif central sont des territoires de pratique sportive exceptionnels, qui peuvent faire naître chez les sportifs de passage l'envie de venir s'y installer pour « respirer la forme » toute l'année !
3. Valoriser les sports et les loisirs de nature pour un mieux vivre ensemble. Les sports et les loisirs de nature portent des valeurs d'éducation, de socialisation, d'intégration, de convivialité, de solidarité, et favorisent les liens intergénérationnels. Ils peuvent également faciliter des partenariats pérennes ville-campagne.

Officiellement **cosigné par les élus des collectivités engagées sur les 17 pôles de pleine nature** – lors du 11ème séminaire du réseau des pôles de pleine nature consacré au développement des sports et loisirs de nature pour tous – **ce Manifeste a été pensé pour susciter l'engagement du plus grand nombre d'acteurs dans cette dynamique.**

Contact presse

Quentin Orgé, chargé de mission développement territorial

04 75 88 15 24 - 06 79 01 40 53

quentin.orge@sportsdenature.gouv.fr



L'accompagnement technique de la dynamiques *Pôle de pleine nature, capitalisation et diffusion – Phase 2* est cofinancé par l'Union européenne. L'Europe s'engage dans le Massif central avec le fonds européen de développement régional.

Les pôles de pleine nature du Massif central, qu'est-ce-que c'est ?

Né d'un partenariat entre le Groupement d'intérêt public Massif central, l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (Commissariat Massif central), les régions et les départements du Massif central, l'appel à projets pôles de pleine nature a pour but de **créer une offre d'activités qualifiée et diversifiée, permettant de répondre aux attentes de publics variés**. Cette offre contribue à renforcer l'attractivité du territoire, vise à attirer de nouveaux habitants et de nouveaux actifs.

Dans la pratique, un pôle de pleine nature rassemble les acteurs territoriaux (élus, offices de tourisme, écoles, associations...) et les professionnels du secteur des sports et loisirs de nature d'une même zone géographique. Ensemble, ces pôles constituent un réseau, au sein duquel les techniciens partagent leurs expériences, mutualisent leurs compétences et bénéficient d'un accompagnement technique (formation, outils collaboratifs, temps de travail partagés) pour construire, mener et évaluer leurs actions. Le réseau des pôles de pleine nature Massif central est animé par le Pôle ressources national sports de nature.

Pour approfondir : [Le Massif central structure la filière des sports de nature pour dynamiser ses territoires. Dossier. PRNSN, 2020. www.sportsdenature.gouv.fr](#)

[Consulter le manifeste des pôles de pleine nature du Massif central : Le Massif central bouge](#)

À propos du Pôle ressources national sports de nature (PRNSN)

Pour renforcer les compétences des acteurs des sports de nature et afin de partager les connaissances, le ministère chargé des Sports a créé en 2004 un Pôle Ressources national sports de nature (PRNSN) au sein du Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportives (CREPS) Rhône-Alpes (Vallon Pont d'Arc, Ardèche). Sa vocation prioritaire est de diffuser des savoir-faire et de valoriser les bonnes pratiques et les actions innovantes. Il constitue un outil de mise en relation, de conseil et d'expertise à la disposition de l'ensemble des acteurs du développement des sports de nature.

www.sportsdenature.gouv.fr

Ressources à télécharger

Logo du PRNSN : www.sportsdenature.gouv.fr/comprendre/logo